

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT
DE LORIENT

MAIRIE DE LARMOR-PLAGE

mis en ligne le 27 avril 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12954 DU 27 AVRIL 2023

OBJET :

LE MAIRE DE LARMOR-PLAGE,

**Brocante sur le parc de
l'Océan**

- **Vu** le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1 et suivants,
- **Vu** Le Code de la Route,
- **Vu** le Code Pénal et notamment ses articles R.610-5 et suivants,
- **Vu** la demande faite par M Erwan LE FLOUR Co-président – Place de l'Irlande 56260 – LARMOR-PLAGE,

- **Considérant** qu'il incombe l'organisateur, de prendre toutes les mesures pour réguler la circulation des participants et du public, afin de prévoir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 02 mai 2023 à 09h au mardi 09 mai à 19h l'union sportive les Goélands de Larmor Plage organise une brocante sur le Parc de l'Océan. Seuls les exposants sont autorisés à s'installer sur le Parc de l'Océan. De plus, les véhicules de secours, des services municipaux de la commune ainsi que les véhicules de l'organisation et ceux concernés par l'installation des activités et stands sont autorisés à circuler.

ARTICLE 2 : Les membres de l'association ainsi veilleront à la bonne mise en place des stands afin de permettre une manifestation en toute sécurité par rapport au nombre conséquent de visiteurs.

ARTICLE 3 : La mise en place et la sécurisation du site est à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 4 : L'organisateur veillera au bon déroulement de l'évènement, au rangement et au nettoyage des lieux.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation,
P. VALTON



LE MAIRE,
Patrice VALTON

